

AMAP'achamama ABONNEMENT LÉGUMES Eté 2022

Je soussigné(e), Membre d'AMAP'achamama, souscris un abonnement pour un **PETIT** (2 personnes) ou **GRAND** (4 personnes) panier (entourer votre choix) pour la saison d'Été 2022 du mardi 17 mai 2022 au mardi 11 octobre 2022 soit 21 semaines (une distribution n'aura pas lieu pendant la saison pour congés). Cet abonnement me donnera droit à des légumes respectant la charte des AMAP. La distribution a lieu chaque Mardi entre 18h15 et 19h15 Maison des Associations rue Brindejunc des Moulinais à Pleurtuit Tout panier non récupéré sera repris par un des amapiens aidant à la distribution.

Petit Panier

Grand Panier

- 21 paniers** à 12,00€ soit 1 chèque de **252,00€** (en mars) ou 2 chèques de 126,00€ (mars) et 126,00€ (juin) ou 3 chèques de 84,00 (mars) 84,00€ (juin) et 84,00€ (août)
- JOKER : Je choisis 1 semaine sans panier à ma convenance (prévenir le producteur). Je règle pour 20 paniers soit 1 chèque de 240,00€,** soit 2 chèques de 120€, et 120€ soit 3 chèques de 80€, 80€ et 80€.
Date choisie du Joker :
- 21 paniers** à 17,30€ € soit 1 chèque **363,30€** (en mars) ou 2 chèques de 181,65€ (mars) et 181,65€ (juin) ou 3 chèques de 121,10€ (mars) 121,10€ (juin) et 121,10€ (août)
- JOKER : Je choisis 1 semaine sans panier à ma convenance (prévenir le producteur). Je règle pour 20 paniers soit 1 chèque de 346,00€,** soit 2 chèques de 173€ et 173€ soit 3 chèques de 116€. 115€ et 115€
Date choisie du Joker :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de M JOUQUAN, producteurs partenaires.

Engagements de Mr et Mme JOUQUAN, Producteurs partenaires :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme, cultivés sans herbicides ni pesticides, et disponibles à mesure qu'ils mûrissent, en quantité correspondante au partage, à parts égales de la récolte.
- Etre présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement.
- Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Informer le collectif des soucis rencontrés.
- Expliquer le travail de la ferme et prendre en compte les remarques et besoins de ses partenaires.
- Participer aux réunions de bureau et de bilan de fin de saison.
- Respecter la charte des AMAP

Fait à Pleurtuit, le 21 décembre 2021

Les Producteurs Murielle et Mikaël

JOUQUAN

Engagements des adhérents

- Adhérer aux engagements et aux statuts de l'association AMAP'ACHAMAMA, et être à jour de ma cotisation.
- Assurer une permanence de distribution par saison.
- Dans la mesure de mes moyens, assurer une journée d'aide à la ferme par saison.
- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.
- Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable de distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Signature du Consom'acteur

Le Président
Jean-Paul TOUDIC